

OBJET : FINANCES : Remboursement par anticipation et partiellement de l'emprunt principal

Date de la convocation : 19 mai 2026

Président de séance : Antoine de MENTHON

Secrétaire de séance : Claudine FAUDOT

Nombre de membres titulaires en exercice : 30

MEMBRES TITULAIRES, REPRESENTANTS DES COMMUNES : 9

1. M. Antoine de MENTHON, Maire de Menthon-Saint-Bernard, Président du CDG
2. M. Christophe BOCHATON, Maire-adjoint d'Evian-les-Bains, Vice-président du CDG
3. Mme Véronique BOUCLIER, Conseillère municipale déléguée de Bonneville, Vice-présidente du CDG
4. M. Jean-Marc BOUCHET, Maire de Villy-le-Bouveret,
5. Mme Franca VIVIAND, Maire-adjointe de Cornier
6. M. Didier EVERAERE, Maire-Adjoint de Charvonnex
7. M. Raymond PELLICIER, Maire-adjoint de Poisy
8. Mme Valérie GONZO-MASSOL, Vice-Présidente du SDIS 74
9. M. Roland LOMBARD, Conseil d'Administration du SDIS 74

MEMBRES TITULAIRES, REPRESENTANT DU COLLEGE DES INTERCOMMUNALITES : 2

1. Mme Claudine FAUDOT, Conseillère communautaire Thonon Agglomération, Vice-Présidente du CDG
2. M. Gérard FOURNIER-BIDOZ, Président de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes,

MEMBRES TITULAIRES, REPRESENTANT DU COLLEGE SPECIFIQUE : 0

MEMBRE SUPPLEANT, REPRESENTANT DU COLLEGE SPECIFIQUE : 1

1. M. Etienne ANDREYS, Maire-adjoint d'Annecy, représentant de M. François ASTORG

MEMBRES EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR : 6

1. M. Henri CARELLI, Maire de Lovagny ayant donné pouvoir à Raymond PELLICIER
2. M. Didier THEVENET, Maire de la Clusaz, ayant donné pouvoir à Antoine DE MENTHON
3. Mme Chantal VANNSON, Maire de Marnaz, ayant donné pouvoir à Franca VIVIAND
4. Mme Mireille MARTEL, Maire-adjointe les Gets, ayant donné pouvoir à Jean-Marc BOUCHET
5. M. Gérard RENUCCI, Maire-adjoint de Frangy, ayant donné pouvoir à M. Christophe BOCHATON
6. M. Jacques GRANDCHAMP, Conseiller communautaire CCPEVA, ayant donné pouvoir à Mme Claudine FAUDOT

MEMBRES TITULAIRES ABSENTS : 12

1. Mme Anne BLANC, Conseillère municipale de Beaumont
2. M. Christophe FOURNIER, Maire de Glières-Val-de-Borne
3. M. Jacques DALEX, Maire de Faverges-Seythenex
4. Mme Charlotte DEMARCHI, Maire-adjointe de Chamonix-Mont-Blanc
5. M. Pierre BIBOLLET, Maire de Thônes
6. Mme Marie-Luce PERDRIX, Maire de Gruffy
7. M. Emmanuel DESAIRE, Maire-adjoint de Groisy
8. M. Jean-Philippe MAS, Conseiller départemental du canton de Cluses
9. M. Dominique PUTHOD, Conseiller départemental du canton d'Annecy 2
10. Mme Maryline BOUCHÉ, Maire-adjointe d'Annemasse
11. M. Serge BEL, Maire de Messery
12. Mme Marie-Pierre Berthier, Maire de Nernier

PERSONNES INVITEES :

- Mme Valérie BOUVIER, Directrice du Centre de Gestion 74
- M. Nicolas LANFROY, Directeur Adjoint du Centre de Gestion 74
- Mme Amélie GUILLOU, Directrice Financière du Centre de Gestion 74
- Mme Ingrid MANCINI, Secrétariat général du Centre de Gestion 74
- Mme Gaëlle LE DOUJET-DESPERTS, Payeur Départemental, excusée

2026-03-24 – FINANCES – Remboursement par anticipation et partiel

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion et notamment son article 27,

Vu la délibération n° 2020-05-51 en date du 20 novembre 2020 relative aux délégations accordées au Président du CDG74, notamment le point relatif aux « emprunts, dans la limite des crédits inscrits au budget de l'exercice en cours. »,

Vu la délibération n°2022-02-14 du 1^{er} avril 2022 relative à la contractualisation d'un emprunt bancaire pour la somme de 3 596 000 € afin de financer le nouveau siège du CDG74,

Vu la délibération n°2026-02-12 du 23 avril 2026 relative à l'approbation du Compte financier unique 2025,

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil d'Administration qu'afin de financer pour partie l'acquisition et les aménagements du nouveau siège du CDG74 un emprunt de 3 596 000€ a été souscrit auprès d'ARKEA Crédit mutuel.

Cet emprunt à taux fixe de 1,64% est remboursable sur 25 ans et la date de début d'amortissement était le 31 mars 2025. Le capital restant dû au 31 décembre 2026 sera de 3 308 320 € et la date de fin du prêt est le 30 mars 2049.

Monsieur le Président rappelle que le CDG74 produit des résultats d'exercice de fonctionnement excédentaire depuis les 5 dernières années permettant ainsi d'envisager l'avenir et les nouveaux défis imposés aux collectivités de manière confiante.

Il précise par ailleurs que le Compte financier unique 2025 présente un excédent de 550 438,82 € en investissement et de 3 505 332,60 € en fonctionnement.

Ainsi, dans un souci de bonne gestion des deniers publics et afin de ne pas mobiliser d'excédent financier inutilement, Monsieur le Président propose de rembourser par anticipation partiellement le prêt principal de construction du siège.

Il est donc proposé de rembourser la somme de 1 500 000 €.

Ceci étant précisé que ce remboursement par anticipation n'engendrerait pas de frais ni d'intérêts supplémentaires à condition que le remboursement se fasse à la date de l'échéance principale soit le 30 mars de chaque année.

Suite à ce remboursement, la durée de l'emprunt ne serait pas modifiée mais les échéances (annuités et capital) seraient baissées après réception d'un nouvel échéancier de la part de l'organisme.

Le Conseil d'Administration,

Où l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

ACCEPTE de procéder au remboursement par anticipation de la somme de 1 500 000,00 € sur l'emprunt principal,

INSCRIT au budget les sommes nécessaires à la mise en place de cette délibération,

AUTORISE Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement un vice-président, à signer au nom et pour le compte du CDG, toutes pièces, de nature administrative, technique ou financière, nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Annecy,
Le 29 juin 2026

Le secrétaire de séance,

Le Président du Centre de Gestion de la FPT,

Claudine FAUDOT



Antoine de MENTHON



La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, d'un recours administratif auprès de Monsieur le Président du Centre de Gestion de la Haute-Savoie, 44 rue du Goléron, 74370 ANNECY, ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble 38000.

Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application numérique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr pour le recours contentieux.

Acte rendu exécutoire compte tenu de :

- La transmission au représentant de l'Etat le : 07/07/2026
- La publication par voie électronique le :

QUORUM : 30/2 = **15**

Présents : 12

Représentés : 6

Votants : 18